

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Vols et braquages : le gros coup de filet de la PJ

G.R.M  
Libreville/Gabon

**F**IN de parcours pour Djerry Carel Mboula (33 ans), Dan Stéphy Mfoubou (29 ans), Christian Nguema Ndong (33 ans), Aimé Désiré Amvame (44 ans) et Laurent Minko (21 ans), tous Gabonais. Ils étaient recherchés activement par les services de police pour commission présumée de plusieurs infractions en bande organisée.

En effet, les éléments de la Police judiciaire (PJ) ont dernièrement mis la main sur le premier cité. Ce dernier, à la faveur d'un l'interrogatoire, aurait reconnu les faits qui lui sont reprochés. Non sans établir la complicité de ses compères et conduit les fins limiers vers eux.

Selon les enquêteurs, Djerry Carel serait le cerveau du vol de 22 fusils de chasse perpétré dans la nuit du 30 novembre 2020,

à la Direction provinciale des Eaux et Forêts de la Ngounié, en complicité avec Nguema Ndong. Quant à Mfoubou, il serait l'auteur du vol d'un revolver et de plusieurs pointes d'ivoire au tribunal de Mouila en 2018.

Les malfaiteurs présumés et leurs complices auraient également avoué d'autres infractions commises entre 2012 et cette année. Entre autres : le vol de 12 millions de francs à la station-service Engen de Lambaréné en 2012 et de 14 millions de francs à l'essence de Petro Gabon de Mouila, la même année. Lors de ce dernier coup, les malfaiteurs n'avaient pas hésité à tuer le veilleur de nuit.



Photo: DR

**De gauche à droite : Christian Nguema Ndong, Dan Stéphy Mfoubou, Aimé Désiré Amvame, Laurent Minko et Djerry Carel Mboula, toute une bande dans les filets de la PJ**

Les mis en cause auraient aussi subtilisé, l'an dernier, 7 fusils de chasse et 2 ordinateurs dans le bureau du conservateur du parc national de Moukalaba-Doudou, à Tchibanga. Certains effets volés auraient été vendus à des vil-

lageois à Ekouk et Ebel-Abanga, selon les enquêteurs. Lesquels assurent avoir déjà récupéré 16 fusils de chasse et le revolver, mais aussi des munitions de différents types.

Actuellement, les procédures

de défèrement de tout ce beau monde sont en cours de finalisation. Tant à Mouila où sont gardés à vue trois des malfaiteurs, qu'à Libreville où onze autres sont en détention dans les locaux de la PJ.

### Le clin d'œil de *Lybek*



## Des infractions commises en itinérance

G.R.M  
Libreville/Gabon

**L**A Police judiciaire est l'autorité chargée de constater les infractions, d'en rechercher les auteurs et de rassembler les preuves. Cette unité spécialisée de la police nationale vient de marquer de nouveaux points, avec l'interpellation d'un énième réseau de bandits de grand chemin.

En 11 ans d'activités malveillantes, nos jeunes compatriotes Djerry Carel Mboula, Aimé Désiré Amvame, Christian Nguema Ndong, Dan Stéphy Mfoubou et Laurent Minko ont agi en itinérance et en parfaite coordination dans quatre villes de l'intérieur

du pays, à savoir Lambaréné, Mouila, Tchibanga et Makokou. Usant de stratagèmes bien mûris, non seulement pour accomplir leurs basses besognes dans ces différentes cités, mais aussi pour échapper, à chaque fois, aux pièges tendus par les services judiciaires.

À la lumière des aveux par eux faits aux enquêteurs, tout porte à croire que l'argent était la principale motivation de leurs multiples forfaits. D'autant qu'ils ne volaient pas n'importe quoi, et que les objets dérobés étaient systématiquement démarchés. Au total, les cinq malfaiteurs et leurs acolytes auraient commis 17 forfaits entre 2012 et 2021. Sur cette période, ils auraient tué

un individu et volé la bagatelle de 29 millions 350 mille francs, des effets de valeur, au moins 29 fusils de chasse et un revolver. Leur arrestation met ainsi un terme à leurs activités ciblées. Du moins, le temps qu'ils resteront en garde à vue dans les locaux de la PJ. En attendant éventuellement leur mise en détention préventive dans les prisons centrales des villes où ils ont opéré, voire où ils ont été interpellés.

Dans tous les cas, c'est devant les tribunaux qu'ils devront s'expliquer. Ils risquent de lourdes sanctions, tout comme les receleurs des biens subtilisés à autrui.